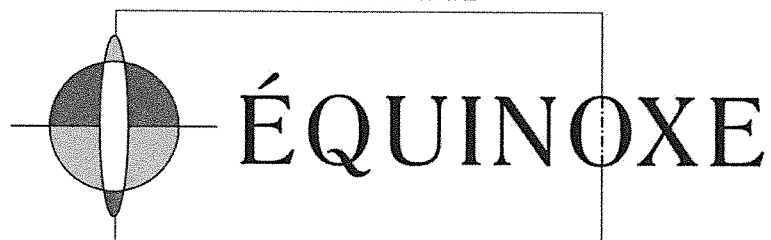


EXPERTISE COMPTABLE



COMMISSARIAT AUX COMPTES



**LIGUE DE BOURGOGNE  
DE FOOTBALL**

2, avenue de la république  
71210 MONTCHANIN

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2012

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2012**

---

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée des adhérents, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Ligue de Bourgogne de Football, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur le 5 octobre 2012. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Ligue de Bourgogne de Football à la fin de cet exercice.

## **2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

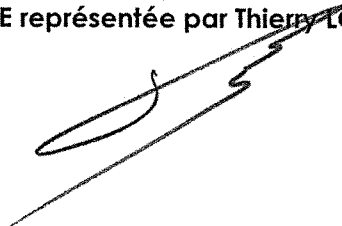
---

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

**Dijon, le 5 octobre 2012**

**Le commissaire aux comptes,  
SA EQUINOXE représentée par Thierry LOROT**



ANNEXES AU RAPPORT  
SUR LES COMPTES ANNUELS

---

**COMPTES ANNUELS**

---

# BILAN LBF

Ligue de Bourgogne

Etats de synthèse au 30/06/2012

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/12	Net au 30/06/11
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	5 758,74	1 587,86	4 170,88	5 322,63
Concessions, brevets et droits assimilés				
Immobilisations corporelles	45 734,71	751 479,68	45 734,71	45 734,71
Terrains	865 816,02	114 336,34	114 336,34	134 167,56
Constructions	290 448,55	41 783,78	41 783,78	55 717,77
Autres immobilisations corporelles	800,00	800,00	800,00	250 350,00
Immobilisations financières	1 208 558,02	1 001 732,31	206 825,71	491 282,87
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Stocks				
Cafétéria	2 031,10		2 031,10	1 444,45
Créances				
Clients et comptes rattachés	515 490,06		515 490,06	101 211,03
FFF et Ligues	281 196,11		281 196,11	228 290,21
Avances fournisseurs	7 360,00		7 360,00	
Produits à recevoir	125 553,10		125 553,10	148 587,94
Divers				
Disponibilités	525 177,48		525 177,48	551 482,49
Charges constatées d'avance	36 518,26		36 518,26	15 058,07
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	1 493 326,11		1 493 326,11	1 046 054,19
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	2 701 884,13	1 001 732,31	1 700 151,82	1 537 346,86

# BILAN LBF

Ligue de Bourgogne

Etats de synthèse au 30/06/2012

	Net au 30/06/12	Net au 30/06/11
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs	1 078 626,31	1 013 082,36
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-103 824,16	65 543,95
Subventions d'investissement	10 453,91	13 637,42
<b>FONDS PROPRES</b>	985 256,06	1 092 263,73
Provisions pour risques	144 541,60	7 652,22
Provisions pour charges	25 132,98	25 269,06
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	169 674,58	32 921,28
Dettes fournisseurs	140 029,11	70 920,09
Dettes FFF et Ligues	202 122,16	96 331,95
Dettes fiscales et sociales	136 767,21	137 121,27
Autres dettes	8 887,77	13 884,24
Charges à payer	57 414,93	91 848,30
Produits constatés d'avance		56,00
<b>DETTES</b>	545 221,18	412 161,85
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	1 700 151,82	1 537 346,86

# COMPTE DE RESULTAT LBF

Ligue de Bourgogne

Etats de synthèse au 30/06/2012

	du 01/07/11 au 30/06/12	du 01/07/10 au 30/06/11
<b>Définition de la base 100</b>	<b>2 542 076,37</b>	<b>2 363 500,69</b>
<b>RECETTES</b>		
Ventes	601 143,00	561 708,91
Produits annexes	250 280,98	241 074,22
Cotisations	235 437,00	156 030,50
Publicité	64 410,00	72 065,06
Droits et engagements	315 081,00	291 752,00
Subventions	945 487,88	906 753,59
Remboursements	74 166,60	81 115,55
Transferts de charges	35 589,90	16 126,37
Reprise sur provision	2 406,50	4 979,94
Produits exceptionnels	4 345,74	20 975,54
Produits financiers	13 727,77	10 917,01
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 542 076,37</b>	<b>2 363 500,69</b>
<b>CHARGES</b>		
Achats	176 507,65	168 759,68
Cotisations, Droits	80 116,19	77 617,82
Frais divers de gestion	83 185,53	93 857,67
Frais commissions et sélections	691 305,27	570 755,76
Entretien et assurance	203 345,85	202 341,30
Relations publiques	48 396,30	46 110,69
Subventions attribuées	341 036,51	332 329,43
Impôts et taxes	69 020,33	59 949,88
Salaires et charges	770 469,18	695 169,87
Charges financières	7,73	
Dotations de l'exercice	47 509,99	51 064,64
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 510 900,53</b>	<b>2 297 956,74</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>31 175,84</b>	<b>65 543,95</b>
Provision pour litige	135 000,00	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-135 000,00</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 542 076,37</b>	<b>2 363 500,69</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 645 900,53</b>	<b>2 297 956,74</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-103 824,16</b>	<b>65 543,95</b>

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2011 au 30/06/2012

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1.700.152 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2.524.003 Euros dégageant un déficit de -103 824.16 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2011 au 30/06/2012 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	
Autres immobilisations financières	800	800		
Autres créances clients	505 831	505 831		
Groupe et associés	281 196	281 196		
Débiteurs divers	132 913	132 913		
Charges constatées d'avance	36 518	36 518		
<b>TOTAL</b>	<b>957 258</b>	<b>957 258</b>		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	250 000			
Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	145 258	145 258		
Personnel et comptes rattachés	54 826	54 826		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 577	72 577		
Impôts sur les bénéfices	3 535	3 535		
Autres impôts taxes et assimilés	5 829	5 829		
Groupe et associés	202 122	202 122		
Autres dettes	57 415	57 415		
<b>TOTAL</b>	<b>541 562</b>	<b>541 562</b>		

**Variation des fonds propres**

Fonds propres :

au 30/06/2012 : 985.256 euros  
 au 30/06/2011 : 1.092.264 euros

Variation : - 107.008 euros :

- résultat de l'exercice 2012 : - 103.824 euros  
 - quote part de subventions d'investissements rapportées au résultat : - 3.184 euros

Information concernant l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2011 :

A la date du 30/06/2012, les comptes de l'exercice 2010/2011 n'ont pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Le résultat de l'exercice clos le 30/06/2011, soit 65.544 euros n'a donc pas été affecté. Il a été maintenu dans un compte « résultat en instance d'affectation ».

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	125 553
Disponibilités	7 999
<b>Total</b>	<b>133 552</b>

Produits à recevoir (autres créances) :

- subvention Conseil régional de Bourgogne : 58.350 euros  
 - subvention CNDP : 19.240 euros  
 - partenariat MDS : 39.000 euros  
 - divers : 8.963 euros

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 757
Dettes fiscales et sociales	91 392
Autres dettes	57 415
<b>Total</b>	<b>182 564</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	36 518
<b>Total</b>	<b>36 518</b>



Subventions d'équipement

voir tableau annexé

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 9.528 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 9.528 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Régularisations diverses	430	771800
- Subventions d'investissements rapportées		
- aux résultats	3 184	777000
<b>Total</b>	<b>3 614</b>	
Charges exceptionnelles		
- Régularisations diverses	1 737	678000
- Donation à la « caisse d'entraide »	664	687200
- Dotation aux provisions pour risques et charges (litige SENS)	135 000	687500
<b>Total</b>	<b>137 401</b>	

Transferts de charges

Nature	Montant
Avantages nature du personnel	1 111
Indemnités FFF (JOLY)	27 851
<b>Total</b>	<b>28 962</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT**

Subventions reçues	Quotes parts rapportées aux résultats	
	antérieures	cumul
68 602	60 088	1 002
10 911	5 788	2 182
	61 090	7 970

Conseil régional de Bourgogne

Fédération Française de Football

visioconférence